
Adresse des républicains de la commune de la Souterraine, qui se félicitent des mesures vigoureuses prises par la Convention pour écraser l'aristocratie, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des républicains de la commune de la Souterraine, qui se félicitent des mesures vigoureuses prises par la Convention pour écraser l'aristocratie, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 125;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40316_t1_0125_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

H.

*Adresse des républicains de la Souterraine (1).
Adresse de la commune de la ville de la Souterraine, chef-lieu de district, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« La commune de la Souterraine m'a envoyé vers vous pour vous porter son vœu et ses sentiments. Elle vous a invités à rester à votre poste jusqu'à ce que vous ayez consommé notre régénération. Elle applaudit avec transport, avec enthousiasme aux mesures vigoureuses que vous prenez pour écraser l'aristocratie et le fanatisme.

« Les habitants de la Souterraine ont toujours abhorré les fédéralistes et le fédéralisme; toujours ils sont restés unis de cœur et de principes avec la partie saine de la Convention, c'est-à-dire avec la Montagne. Aucun sacrifice ne leur paraîtra pénible pour soutenir la cause de la liberté. Ils me chargent de vous assurer qu'ils marcheront droit et ferme dans les sentiers de la Révolution. Ils vous offrent leurs fortunes et leurs bras, et déposent sur le bureau trois croix ci-devant chevaliers de Saint-Louis, et une médaille.

« BÉTOLAUD, président du district de la Souterraine. »

La Société populaire de l'Aigle, département de l'Orne, fait part à la Convention des sacrifices en hommes, subsistances et munitions de guerre que le district, de concert avec elle, se sont imposés lorsque les brigands ont infesté leur voisinage, et de l'épuisement où cette ville se trouve réduite. Elle demande de prompts secours.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité de la guerre et à la Commission des subsistances.

La même Société présente un projet de taxe uniforme sur les denrées, pour éviter l'incohérence de celles qui se sont produites dans les districts (2).

Suit un extrait de la pétition de la Société populaire de Laigle, d'après le Bulletin de la Convention (3).

La Société populaire de Laigle, département de l'Orne, en adhérant à la loi qui fixe le *maximum* des denrées de première nécessité, observe que plusieurs taxes, faites par les districts, sont vicieuses, et demande que la Convention en décrète une uniforme.

Mention honorable; renvoi au comité des subsistances.

COMPTE RENDU DU *Mercurie universel* (4).

La Société républicaine de Laigle, département de l'Orne, écrit qu'aussitôt qu'elle a appris

que les rebelles étaient sur le territoire de ce département, de concert avec l'Administration de Laigle, elle n'a eu rien tant à cœur que d'envoyer à Alençon des secours en hommes, en armes et en subsistances. Elle a converti en pains 6,000 livres pesant de farine qu'elle possédait.

Mention honorable. L'insertion au *Bulletin*.

La Société populaire de Bellesme témoigne sa douleur d'avoir été calomniée, lorsque, sous les yeux de Letourneur, elle a improvisé toutes les ressources capables d'exterminer les brigands.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Bellême (2) :

La Société des Amis de la République, séante à Bellême, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« La calomnie a soufflé ses poisons dans le sanctuaire des lois, c'est aux sentinelles de la Révolution à faire sortir la vérité des nuages dont on cherche à l'obscurcir.

« Un homme égaré par un zèle sans lumière, ou gagé par nos ennemis pour semer la défiance et nous affaiblir en nous divisant, cet homme ose inculper le département de l'Orne; c'est selon lui une section de la République paralysée qui, par son inertie, éternise les maux de la patrie.

« Lâche détracteur de tes frères, dis-nous tes preuves, où sont tes témoins? Sans doute il n'est pas fait pour sentir que la mort est moindre que le déshonneur pour un républicain.

« Citoyens, nous allons rétablir les faits et vous rendre juges, nous allons parler puisqu'il ne suffit plus d'agir.

« Un cri s'est fait entendre, c'était le cri d'alarme pour nos contrées jusqu'alors respectées par la guerre : il a retenti d'un bout du département à l'autre, et à l'instant ce département a fourni 25,000 hommes armés. Depuis longtemps toute la jeunesse de Bellême affrontait l'ennemi sur les frontières, elle n'avait plus que des pères de famille; foyers, femmes et enfants, tout a été abandonné. Ils ont également offert leur sang à la Patrie. Où étaient les magasins de cette armée nouvelle? le patriotisme les a bientôt formés; les grains, les bestiaux, les fourrages, couvrent encore les chemins, et dans une telle abondance de notre côté, que nous sommes invités à retarder nos envois.

« Si nous avions calculé que nous n'avons pas de vivres pour quatre mois, peut-être aurions-

les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 317 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 1470, col. 2] rendent compte de l'adresse de la Société populaire de Laigle dans les termes suivants :

« La commune de Laigle écrit à la Convention qu'aussitôt qu'elle a appris la marche des rebelles de la Vendée, elle s'est empressée d'envoyer à Alençon tous les secours en hommes et en subsistances qui étaient à sa disposition. Cette commune demande des munitions et des canons.

« Renvoyé au comité de la guerre. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 191.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 770.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 190.

(3) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793).

(4) *Mercurie universel* [24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 217, col. 2]. D'autre part,